

# Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac

Questions reçues du public entre le 27 mars et le 3 avril 2024

## Questions de Philippe Thibault

Ce projet doit-il générer des revenus ou peut-il fonctionner à perte pour toujours? Sous question: Combien d'emplacements de camping (et de quel genre) seront nécessaires (à terme) afin de soutenir un tel projet.

Reçues le 27 mars 2024

---

## Questions de Eric Desbiens

Projet très intéressant. Je voulais savoir si nous disposerons éventuellement d'un document faisant état des besoins de formation en lien avec le projet. Et si oui, sera-t-il disponible le plus en amont possible de la démarche en cours afin que l'on puisse être en mesure de planifier notre offre de formation voire proposer des formules adaptées permettant de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre éventuels.

Reçues le 28 mars 2024

---

## Questions de Anthoni Barbe

- 1) Il est reconnu dans le document de présentation du projet de parc que les activités de glisse, de vélo et de moto maintiennent actuellement le paysage ouvert. Ces usagers participent actuellement à la vitalité économique du village et le libre accès aux dunes est un élément central de l'attractivité et l'équilibre de ce lieu, pourquoi le parc cherche-t-il à bannir complètement ces activités? Ne serait-il pas plus judicieux de concilier ces activités et de continuer de les permettre dans une certaine mesure?
- 2) Pour atteindre ses cibles de protection du territoire, le Québec doit protéger encore 16 000 km<sup>2</sup> et le parc proposé à Tadoussac n'en fait que 6, à peine la taille d'un parc régional. Est-ce que la SEPAQ ne serait pas plutôt intéressée à remplir ses poches en intégrant à son réseau un site touristique existant au lieu de développer un projet original d'envergure dans une région qui en a largement le potentiel?

Reçues le 28 mars 2024

---

### **Question de Denis Villeneuve**

Notre organisme un OBNL reconnu de la région, est voué au développement et à la promotion d'un réseau cyclable sécuritaire (1er objectif) et attrayant sur tout le littoral de la région touristique Côte-Nord. Soit entre Tadoussac/Sacré-Coeur et Kégaska. Le projet du parc des Dunes prévoit y intégrer une piste cyclable qui permettra d'éviter la grande pente abrupte sans accotements à la sortie du traversier. Avec le passage dans le magnifique village de Tadoussac ce sera ainsi nettement plus sécuritaire et attrayant, ce qui va dans le sens de la mission et des objectifs de notre organisme. Nous en sommes vraiment heureux et vous félicitons pour la réalisation de ce projet. Nous aimerions avoir plus d'informations sur la portion piste cyclable du nouveau Parc des Dunes.

Reçue le 28 mars 2024

---

### **Question de Benoit G.**

Les Dunes ont toujours été accessible par les résidents de la place.

Avec la venue du parc, ceux-ci auront-ils toujours accès gratuitement au lieux comme cela a été dits et fait avec la venue de parc Saguenay. Des accès pour la marche, les motos hors route, quad et motoneige l'hiver. Il ne faudrait pas nous couper cette liberté.

Ce qui fait que les Dunes sont ce quelles sont c'est cette immense quantité de sable à travers ces quelles touffes d'arbres qui est hors du commun. On ne parle donc pas ici de protégé la verdure qui s'y trouve mais de la laisser aller seul.

En résumé, les dunes c'est du sable et le sable ça ne se brise pas par l'activité de l'homme et laissez-nous un accès.

Reçue le 28 mars 2024

---

### **Questions de Raynald Rondeau**

De quelle façon le Ministère compte-t-il régler la circulation sur les dunes de véhicules récréatifs (dit VR) à l'intérieur de son périmètre. Nous savons que de tels véhicule, comportant un poids utilitaire entre 1800 et 4000 kg, pourraient compromettre l'intégrité des dunes supérieures par les vibrations et la sur aménagement des lots de camping. De quelle façon comptez-vous protéger la dune supérieure de la sur utilisation de ce site par de tels véhicules.

Reçues le 30 mars 2024

---

## Questions de Bruno Forest

- 1) Quelles retombées directes aurait le Parc national des dunes sur le financement municipal? Y aurait-il des redevances versées? Le parc paierait-il des taxes municipales commerciales sur ses revenus d'accueil, de camping et d'activités?
- 2) À la section 4.1 du document de présentation, on parle du lot 5 174 504 qui serait vendu à la municipalité et où il est "envisagé d'y réaliser un projet coopératif d'hébergement qui pourrait servir à loger les employés du futur parc national et à répondre à d'autres besoins d'hébergement pour la Municipalité ou des employeurs locaux. Ce projet serait sous la responsabilité de la Municipalité." La question du logement des employés du Parc dans le contexte actuel de crise du logement à Tadoussac n'est pas accessoire: elle est essentielle. Serait-il possible d'avoir des informations plus détaillées sur ce projet de coopérative de logement? Surtout, la SÉPAQ (ou le gouvernement du Québec) s'engage-t-elle à contribuer financièrement à ce projet de logement, en soutien à la municipalité?
- 3) Il est mentionné dans le document de présentation (p. 11, section 4.2 "Description du territoire") que le barrage sur la rivière du Moulin-à-Baude, propriété de la Municipalité du Village de Tadoussac, est exclu du projet de parc national. Dans l'hypothèse où la Municipalité voudrait remettre en fonction ce barrage, dans les années futures, pour générer de l'électricité, aurait-elle le droit de procéder malgré la présence du Parc national? Si jamais la réponse est "non", quel est l'intérêt pour la Municipalité de garder la propriété (et donc la responsabilité légale et financière) sur le barrage?
- 4) Si jamais, à l'issue de cette consultation, le projet de Parc national des dunes ne voyait pas le jour, qu'est-ce qui arriverait à la propriété des terrains? Est-ce qu'un parc municipal fait partie des scénarios possibles? Voilà! Merci beaucoup!

Reçues le 31 mars 2024

---

## Question de Rémi Bernier

Est-ce que les instances pour la création du parc sont au courant que le site des dunes de Tadoussac est utilisé depuis plusieurs décennies pour la pratique du vol libre comme le parapente et le deltaplane ?

Reçue le 1<sup>er</sup> avril 2024

---

## Question de Pascale Labonté

Bonjour, J'aimerais savoir comment sera géré le site de décollage de parapente aux dunes de sable de Tadoussac suite à la création du parc. Merci!

Reçue le 1<sup>er</sup> avril 2024

---

### **Question de Ludwig Roinne**

Sera-t-il toujours possible de considérer la dune de Tadoussac comme un site de vol libre ?  
Quels seront les exigences à remplir ?

Reçue le 1<sup>er</sup> avril 2024

---

### **Question de Stéphane Raymond**

Est-ce que le projet du parc prend en considération la pratique du vol libre, effectué aux Dunes de Tadoussac depuis plusieurs décennies ?

Reçue le 1<sup>er</sup> avril 2024

---

### **Questions de Marie-Hélène Hachey**

- 1) Quels sont les moyens qui seront utilisés pour prévenir des bris/le déplacement des filets japonais en dehors des heures d'opération des bagueurs? Notamment par les utilisateurs du camping? (barrière, système de surveillance, sensibilisation, autre?)
- 2) Quelles seront les caractéristiques physiques de la promenade et des jeux pour enfants (matériaux, dimensions)? Est-ce qu'il y aura un effort pour harmoniser le module de jeux avec le paysage (p. ex. utiliser du bois plutôt que du plastique)?
- 3) En plus d'une possible bande cyclable qui serait réalisée par la municipalité, est-ce que le gouvernement provincial prévoit des travaux sur le chemin des Dunes (route reliant le village) pour un usage plus sécuritaire (p. ex. bande cyclable, dos d'âne)?
- 4) Comment prévoit-on informer les usagers du camping de la présence de filets et du système de repasse de chants nocturnes, afin de prévenir les conflits d'usage?
- 5) Quels sont les aménagements prévus pour que les vélos à roues surdimensionnées puissent accéder aux hauteurs du site? Merci!

Reçues le 2 avril 2024

---

### **Question de Claude LeBel**

Dans le document d'information il n'y a aucune mention sur le vol libre. Pourtant depuis plusieurs décennies la pratique du parapente y est pratiquée par les libéristes provenant des quatre coins de la province vu cette dune unique. Est-ce que cette activité sera autorisée et encadrée comme dans d'autres parcs de la Sépac (Mont-Mégantic, Monts-Valin) ?

Reçue le 2 avril 2024

---

## Question de Méduline Chailloux

Bonjour, nous sommes plusieurs habitants et habitués de Tadoussac à pratiquer la chasse au canard dans l'Anse au foins et anse puante. Pour se faire, nous empruntons ce qui sera un futur sentier du parc des dunes. Il s'agit d'une activité très ancienne dans le secteur et très appréciée de ses habitants. Pourrions-nous garder notre droit d'accès au fleuve en passant par les sentiers du futur parc ? Nous devons évidemment traverser avec nos fusils, appelants et autre équipement léger (pas de machine type 4-roues) Merci !

Reçue le 2 avril 2024

---

## Questions de Jean-Luc Nadeau

- 1) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-8 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 1 que " Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a le mandat de planifier et de développer le réseau des parcs nationaux québécois, ainsi que d'encadrer leur gestion. " Est-ce que le Ministre considère que le territoire visé par le projet a été mal géré par le passé pour l'inciter à agir maintenant? Et en quoi plus précisément? S'il-vous-plaît donnez des exemples.
- 2) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-9 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 1 que " Ainsi, les parcs nationaux du Québec constituent des espaces qui évoluent sans autres interventions que celles nécessaires à leur protection ainsi qu'à leur mise en valeur, en vue de favoriser leur découverte " En quoi le projet protège-t-il plus le territoire visé que le statu quo? Bref, quels sont les pouvoirs supérieurs que ce parc aura que ne possèdent déjà pas un village, une municipalité?
- 3) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-10 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 1 que " Ainsi, les parcs nationaux du Québec constituent des espaces qui évoluent sans autres interventions que celles nécessaires à leur protection ainsi qu'à leur mise en valeur, en vue de favoriser leur découverte " Si parmi les touristes, plusieurs ont comme seul objectif de prendre quelques photographies avec leur cellulaire et de repartir aussitôt en quoi le parc répondra à leurs besoins?
- 4) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-11 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 1 que " Ainsi, les parcs nationaux du Québec constituent des espaces qui évoluent sans autres interventions que celles nécessaires à leur protection ainsi qu'à leur mise en valeur, en vue de favoriser leur découverte " Si parmi les touristes, plusieurs ont comme seul objectif de prendre quelques photographies avec leur cellulaire et de repartir aussitôt. Pour

cette publicité gratuite auprès des pairs, est-il prévu que le Parc compensera le milieu touristique Tadoussacien?

- 5) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-13 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 1 que " Les parcs nationaux du Québec constituent de ce fait un apport concret de la société québécoise à la sauvegarde de la biodiversité (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2018). " Si le Ministère ne considère pas modifier l'état actuel du territoire des dunes, En quoi l'état actuel des lieux est-il plus viable, plus souhaitable de préserver que tenter de restaurer celui des années de l'époque de Chauvin?
- 6) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-14 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 1 que " Les parcs nationaux du Québec constituent de ce fait un apport concret de la société québécoise à la sauvegarde de la biodiversité (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2018). " Si le Ministère ne considère pas modifier l'état actuel du territoire des dunes, En quoi l'état actuel des lieux est-il plus viable ou plus souhaitable de préserver que tenter de restaurer celui des années de l'époque de Tshakapesh ou de générations futures?
- 7) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-15 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 1 que " Les parcs nationaux du Québec constituent de ce fait un apport concret de la société québécoise à la sauvegarde de la biodiversité (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,2018). " Des morses vivaient semble-t-il dans l'estuaire. Est-il planifié de réintroduire cette espèce dans l'estuaire?
- 8) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-16 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 2 que " Afin d'atteindre le double objectif de conservation et d'accessibilité des parcs, trois orientations ont été développées dont 1. Poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux du Québec. " Puisque la région est déjà bien pourvue en espace vert , tel que la Pointe-de-L'Islet, le parc des Pionniers, le parc de la Sainte-Marguerite, le Parc du Bon-Désir et que d'autres parts le territoire visé par le projet est déjà protégé pour sa vocation de parc. N'est-ce pas trop surcharger la vocation touristique d'un même créneau et plus justifié de créer un pôle du même type plus à l'est gardant un peu plus longtemps les touristes sur la Côte-nord. Créer un parc entre la Minganie et Tadoussac ne serait-ce pas plus stratégique dans une optique de développement du réseau des parcs nationaux?
- 9) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-16 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 2 que " Afin d'atteindre le double objectif de conservation et d'accessibilité des parcs, trois orientations ont été développées dont 1. 3. Contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités.. " En quoi, concrètement, la qualité de vie des citoyens de Tadoussac va s'améliorer?
- 10) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-17 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 3 que " Afin d'atteindre le double objectif de conservation et d'accessibilité des parcs, trois orientations ont été développées

dont 1. 3. Contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités. " Si le parc est sous l'égide de la Société des Établissement de Plein Air du Québec (SÉPAQ), que plusieurs parcs de ce réseau ne sont disponibles que du début mai jusqu'à la fin octobre. En quoi, concrètement, la qualité de vie des citoyens de Tadoussac va s'améliorer alors que présentement ils y ont accès à l'année? N'est-ce pas une diminution de l'offre de service de 50% (novembre, décembre, janvier, février, mars et avril)?

- 11) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-17 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 3 que " Afin d'atteindre le double objectif de conservation et d'accessibilité des parcs, trois orientations ont été développées dont 1. 3. Contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités. " Si le parc est sous l'égide de la Société des Établissement de Plein Air du Québec (SÉPAQ), en quoi les citoyens de Tadoussac pourront-ils s'assurer qu'ils ne constateront pas une continuation de la dégradation de la facture visuelle de Tadoussac notamment par des aménagements déficients, d'énormes graffitis s'apparentant plus à des tags ou des acronymes reflétant pas les valeurs des citoyens de Tadoussac tel que ACAB (All Cops Are Bastard), voir même du camping sauvage?
- 12) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-17 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 3 que " Afin d'atteindre le double objectif de conservation et d'accessibilité des parcs, trois orientations ont été développées dont 1. 3. Contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités. " Quels seraient les critères de sécurité sur lesquels reposerait la SÉPAQ pour fermer temporairement ou définitivement? S'inspirerait-elle des mêmes critères que ceux du village de Tadoussac pour fermer le sentier des Ancêtres?
- 13) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-18 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 3 que " Tel que le prévoit la Loi sur les parcs, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs doit consulter la population préalablement à la création d'un parc national. " En quoi asphalter un chemin, agrandir des places de stationnement au détriment d'une superficie de terrain qui est soit du sable de dunes ou de végétation, voir même que l'on coupe des arbres qui ont survécus aux grands vents du haut d'une cime de montagne pour avoir une meilleure vue et bien d'autres choses constituent de bonnes pratiques en matière de réduction d'ilots de chaleur, bref de bonnes pratiques dans le cadre d'une lutte contre les changements climatiques?
- 14) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-18 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 3 que " Tel que le prévoit la Loi sur les parcs, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs doit consulter la population préalablement à la création d'un parc national. " Est-il vrai, que selon la conception actuelle du parc, les Tadoussaciens qui se véhiculent en auto devront emprunter un chemin plus long, donc pour une empreinte carbone plus imposante, pour bénéficier des Dunes?
- 15) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-18 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 30 que " Un petit stationnement d'environ

15 à 20 espaces serait aménagé le long du chemin menant à l'entrée du camping. Les visiteurs pourraient s'y stationner brièvement (maximum 1 heure) pour admirer la vue sur le fleuve. " Une des pratiques de loisirs observées dans certains milieux consiste à faire des balades en automobiles, comme par exemple longer la rue Principale, tout en possiblement bénéficier au passage de service de proximité tel que dépanneur, station de service, bureau de poste et la caisse populaire. L'accès aux dunes présentement se fait dans cette continuité tant physiquement que par des habitudes de vie. Ne se situant plus dorénavant dans cette continuité, serait-ce possible de concevoir que l'accès aux dunes diminueront pour ces citoyens?

- 16) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-18 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 31 que " Cet escalier, composé de près de 300 marches séparées par des paliers, faciliterait l'accès à la plage. L'escalier serait construit dans la partie rocheuse du talus, soit près de la maison des dunes et de la rivière du Moulin à Baude. " N'est-ce pas ici, modifier de façon irrémédiable la vue des dunes, défigurer la facture visuelle des dunes?
- 17) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-18 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 31 que " L'aménagement de cet escalier respecterait les contraintes liées aux risques d'érosion et de glissement de terrain ainsi que les zones à risque de débordement de la rivière. " Combien de temps les travaux nécessiteront-ils, Est-ce que cela implique l'inaccessibilité des lieux?

Questions 1 à 17 reçues le 2 avril 2024

- 18) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-18 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 31 que " L'aménagement de cet escalier respecterait les contraintes liées aux risques d'érosion et de glissement de terrain ainsi que les zones à risque de débordement de la rivière. Les travaux reliés à cet aménagement, tout comme l'ensemble des travaux d'ailleurs du projet, ne perturberont-ils pas les recenseurs d'oiseaux de l'Observatoire qui y sont une bonne partie de l'année en période tempérée?
- 19) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-18 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 31 que " Une bande cyclable unidirectionnelle sur revêtement serait aménagée à partir de la route 138 sur le chemin du Moulin-à-Baude, jusqu'au Centre de découverte et de services. Il est visé que le tracé cyclable fasse partie du réseau de la Route verte, un réseau de plus de 5 300 km qui parcourt l'ensemble des régions du Québec. Le parc ne semble pas faire mention de piste de motoneige. Tadoussac faisant partie également d'un réseau de piste qui parcourt l'ensemble des régions du Québec. Qu'en est-il au juste, est-ce que Joseph Bombardier, un fier inventeur, un industriel, une fierté nationale, une personne qui a su s'adapter au climat à notre pays qu'est l'hiver ne pourrait pas voir arpenter les quelques arpents de neige du projet?
- 20) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-18 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 31 que " Comme mentionné à la section 4.1, les employés du parc national seraient hébergés à l'extérieur du parc national. Un

projet de coopérative d'hébergement est en discussion avec la Municipalité. " Quelles sont les dispositions légales qui empêchent présentement de mettre sur pied le projet de coopérative sans le projet de Parc National?

- 21) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-19 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 34 que " Comme mentionné à la section 4.1, les employés du parc national seraient hébergés à l'extérieur du parc national. Un projet de coopérative d'hébergement est en discussion avec la Municipalité. " En quoi le projet de Parc national diminue les effets néfastes d'une affluence disproportionnée de travailleurs pour un temps limité, laissant moins de surface habitable pour les personnes désirant habiter Tadoussac à l'année?
- 22) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-20 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 33 que " Comme mentionné à la section 4.1, les employés du parc national seraient hébergés à l'extérieur du parc national. Un projet de coopérative d'hébergement est en discussion avec la Municipalité. " En quoi le projet de Parc national permettrait que de jeunes couples s'établissent à Tadoussac?
- 23) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-21 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 33 que " Comme mentionné à la section 4.1, les employés du parc national seraient hébergés à l'extérieur du parc national. Un projet de coopérative d'hébergement est en discussion avec la Municipalité. " En quoi le projet de Parc national fera en sorte que plus d'élèves d'âge primaire fréquentent l'école de Tadoussac?
- 24) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-22 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 33 que " Comme mentionné à la section 4.1, les employés du parc national seraient hébergés à l'extérieur du parc national. Un projet de coopérative d'hébergement est en discussion avec la Municipalité. " Ne serait-il pas plus sage d'attendre la construction de cette coopérative avant de créer le Parc?
- 25) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-23 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 0 que " Comme mentionné à la section 4.1, les employés du parc national seraient hébergés à l'extérieur du parc national. Un projet de coopérative d'hébergement est en discussion avec la Municipalité. " Il y a certains employeurs de la région qui défraient le coût des logements de ses travailleurs, est-ce que le Parc national anticipe de persévérer cette pratique et si oui, ne serait-il pas plus équitable en terme de rémunération globale que les travailleurs résidant à Tadoussac aient une compensation en raison qu'ils défraient 100% de leur logement?
- 26) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-24 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 0 que " Comme mentionné à la section 4.1, les employés du parc national seraient hébergés à l'extérieur du parc national. Un projet de coopérative d'hébergement est en discussion avec la Municipalité. " Est-ce que le projet de Parc national répond à des critères de développement durable, c'est-à-dire: santé et qualité de vie; équité et solidarité sociales; protection de

l'environnement; efficacité économique; participation et engagement; accès au savoir; subsidiarité; partenariat et coopération intergouvernementale?

- 27) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-25 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 37 que " La Sépaq se verrait confier l'exploitation du parc national en vertu de l'article 5.1 de la Loi sur les parcs. " En tant que citoyen de Tadoussac, quels seront mes moyens de savoir si la SÉPAQ est bien gérée, comme par exemple le taux de roulement de son personnel? Possède-t-elle des tableaux de bord de gestion, et si oui quels sont les indicateurs, bref est-ce que les impôts et taxes prélevés collectivement sont bien gérés?
- 28) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-25 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 37 que " La Sépaq se verrait confier l'exploitation du parc national en vertu de l'article 5.1 de la Loi sur les parcs. " En tant qu'organisme relevant du Gouvernement du Québec, est-ce que le comblement des postes du parc, la dotation de ses ressources humaines se fera selon les grandes lignes d'une fonction publique, dont entre autre selon des critères d'impartialité et de compétences sans ingérence politique?
- 29) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-25 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 37 que " La Sépaq se verrait confier l'exploitation du parc national en vertu de l'article 5.1 de la Loi sur les parcs. " Si par exploitation, on entend entre autre gestion, est-ce qu'Henri Fayol pourrait affirmer que la SÉPAQ effectue du contrôle, quand celle-ci est absente du territoire 50% de l'année? Est-ce que des caméras de surveillance seront installées?
- 30) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-25 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 40 que " L'interdiction de circuler en véhicules hors route ainsi que le réaménagement des accès par voiture sur les terrasses marines risquent de contribuer à la reprise de la végétation sur les dunes. " Est-ce que les vélos électriques munis de pneus presque aussi larges que des tout-terrain (VTT) seront interdits et si oui, ne croyez-vous pas que cela aura un impact négatif auprès d'un commerce local?
- 31) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-25 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 37 que " Lorsque M. Molson a donné ses terrains au gouvernement, afin que ceux-ci servent aux fins de parc, il a inclus la condition suivante : « Que tous les résidents de la ville de Tadoussac, incluant les propriétaires résidents durant la saison estivale, tant pour le présent que pour le futur, soient exemptés de tout droit d'entrée ou d'admission quelconques dans le parc du Saguenay qui doit faire l'objet d'un agrandissement éventuel, " Est-ce qu'il est pensable que dans sa notion de parc, monsieur Molson puisse promener son ou ses chiens sans laisse. Et si oui, est-ce que le Parc enfreint les volontés de monsieur Molson en restreignant l'accompagnement de chiens sur le territoire cédé sous conditions?
- 32) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-26 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 37 que " La Sépaq se verrait confier l'exploitation du parc national en vertu de l'article 5.1 de la Loi sur les parcs. " Être

un organisme publique implique plusieurs responsabilités. Que ferait la SÉPAQ si une personne revendique, dans l'optique d'une accessibilité universelle, à accéder à la plage? Quel est le budget alloué en ce sens?

- 33) Selon le document ISBN 978-2-550-96625-26 relatif au Projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il est écrit page 28 et sa carte que " le parc couperait en quelque sorte le Chemin du moulin Beauce en deux sections. Le Chemin Beauce jusqu'à l'an dernier permettait, non sans quelques véhicules adaptés et peut-être même une certaine intrépidité des conducteurs, à accéder à Tadoussac d'une autre façon. " N'est-il pas plus prudent, plus sécuritaire que des citoyens puissent pouvoir obtenir des services d'urgences (pompiers, Sûreté du Québec, ambulance) via deux options plutôt qu'une?
- 34) En quoi la création du Parc empêcherait les événements du 25 mai 2023?
- 35) Le 4 ou vers le 4 mars 2024, le Sao Paulo V était à la dérive jusqu'à ce qu'il puisse jeter l'ancre. Il s'est ancré, là précisément non loin des dunes ou peut-être plutôt, là où la carte marine "île du Bic au Cap de la tête au chien" (1320) est inscrit une ancre. Un poste de contrôle de la garde-côtière y était avec deux drones. Est-ce que le parc national fermé à cette période de l'année pourrait y être à nouveau installé?

Questions 18 à 35 reçues le 3 avril 2024

---

### **Questions de Julie Fesquet**

- 1) Avez-vous étudié l'impact de l'activité humaine accrue dans le parc (construction, feux de camp, randonnée, passage des véhicules Sépaq...) sur la flore et la faune (notamment sur les oiseaux migrateurs)?
- 2) Avez-vous étudié l'impact de la création de la fosse septique et du champ d'épuration pour le camping?
- 3) Quelle surface prévoyez-vous de devoir déboiser pour l'aménagement du camping, de la piste cyclable et du nouveau chemin d'accès?
- 4) Est-ce que des études archéologiques ont été faites sur le site (en vertu du principe de conservation)?
- 5) Le PSIE permettra de suivre l'évolution de l'état de santé du parc. Quelles sont les menaces envisagées et quelles actions pourraient être prises en charge par le parc, même si les menaces proviennent de l'extérieur du parc?
- 6) Est-ce que la Sépaq pourrait prendre en charge la création de la piste cyclable jusqu'au village?
- 7) Est-ce que les résident-es pourront toujours circuler librement entre la 138 et les dunes en été?
- 8) Est-ce que les saisonnier-ères de Tadoussac auront l'accès gratuit?

- 9) La Sépaq peut-elle garantir que le parc restera accessible aux citoyen·nes l'hiver?
- 10) Est-ce que le chemin d'accès au parc (entre la guérite de l'accès secondaire et le site des dunes) sera déneigé en hiver? Qui en aura la charge financière?
- 11) Pouvez-vous préciser quelles sont les retombées économiques anticipées pour la municipalité?
- 12) Quelles sont les conséquences économiques pour la municipalité de l'utilisation du réseau d'aqueduc par la Sépaq?
- 13) Est-il prévu qu'un certain pourcentage des employé·es du parc soient des membres de la communauté?
- 14) Où en est le projet de construction d'un hébergement en bordure du parc?
- 15) Page 6, il est écrit que "la pertinence s'appuie, notamment, sur l'appui des collectivités locales et autochtones" : sous quelle forme ce projet est-il appuyé par les collectivités locales et autochtones?
- 16) Des compensations financières par le MELCCFP ou une redistribution locale des revenus engendrés par le parc pour l'impact sur la population et la municipalité sont-ils envisagés?
- 17) Avez-vous analysé la capacité d'accueil de Tadoussac en cas d'augmentation d'achalandage due au parc?
- 18) L'aménagement de la chaussée cyclable est recommandé entre le village et le parc, mais doit être prise en charge par la municipalité. Il en va de même pour les frais associés à l'augmentation de la pression sur le réseau d'aqueduc. Est-ce qu'une estimation des coûts a été réalisée par ou pour la municipalité?
- 19) Qu'advierait-il de cet espace si le parc national n'était pas créé? Est-ce que d'autres options sont envisageables/envisagées?
- 20) Est-ce que l'impact et les retombées d'éventuelles activités hivernales ont été étudiés? //Gouvernance// - Une table d'harmonisation est proposée. Par qui et comment sera-t-elle assurée?

Reçues le 3 avril 2024

---

### **Questions de Cindy Bourque**

- 1) Est-ce qu'une étude de marché a été réalisée sur l'achalandage supplémentaire que le parc pourrait apporter? Si oui, quels sont les résultats, si non, pourquoi?
- 2) Est-ce que le site sera accessible légalement hors des heures d'ouverture du Parc?

- 3) Pouvez-vous nous garantir qu'il y aura un espace et des sentiers où les chiens seront acceptés?

Reçues le 3 avril 2024

---

### **Questions de Eve-Marie Leblanc**

- 1) Dans le document d'information, on dit qu'un plan de de gestion de la végétation «serait» élaboré après la création du parc. Les informations actuelles après vos caractérisations sont-elles suffisantes pour élaborer un plan de gestion? Il me semble illogique d'élaborer un plan de conservation après que tous les aménagements aient été créés et que des perturbations importantes aient eu lieu dans le milieu d'accueil.
- 2) Est-ce que le village de Tadoussac peut se permettre d'avoir une importante augmentation du nombre de visiteurs du à la présence du parc national au niveau de sa capacité d'accueil? Le village peut-il absorber cette pression au niveau du trafic, des services, de l'approvisionnement en eau et de l'hébergement?
- 3) Pourquoi la zone proposée pour le camping est elle située en plein centre du parc, et non pas le long de la rivière du Moulin-à-Baude (qui est une zone moins utilisée par les usagers actuels), en amont du stationnement? Cela pourrait éviter de déboiser un secteur pour créer une route.

Reçues le 3 avril 2024

---

### **Questions de Laure Marandet**

- 1) L'une des missions du MELCCFP est de contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités. Aujourd'hui, la MRC de la Haute-Côte Nord possède l'un des salaires médians les plus bas du Québec, et c'est aussi l'un des rares territoires au Québec à se dépeupler. La pratique du plein air est l'un d'un point d'attractivité de la MRC. En diminuant l'accès libre et gratuit au territoire avec la création de ce parc, quel sera l'impact sur la rétention de la population et l'attractivité pour les nouveaux arrivants ?
- 2) Lors d'une réunion publique à Sacré-Cœur en 2019, des citoyens du village avaient demandé la gratuité ou un prix réduit pour profiter du parc Sepaq à Baie Ste Marguerite. La Sepaq avait répondu le fonctionnement de la Sepaq ne permettait pas d'offrir ce genre d'ajustements et qu'aucun parc Sepaq ne proposait des tarifs différenciés entre riverains et non riverains. Aujourd'hui, on annonce que le parc des dunes sera gratuit pour les habitants de Tadoussac, qu'est-ce qui a changé dans les statuts de la Sepaq qui permette cet ajustement, apparemment impossible en 2019 ?

Reçues le 3 avril 2024

---

## Questions de Fabien Drugeon

- 1) La zone des dunes est très prisée actuellement par les propriétaires de chiens pour les promenades. La SEPAQ peut-elle garantir que le futur parc des dunes restera accessible aux chiens en laisse comme c'est le cas dans certaines zones de la Sepaq ?
- 2) Étant donné que beaucoup de personnes travaillant à Tadoussac ne peuvent y vivre faute de logement, peut-on envisager que l'ensemble des citoyens qui vivent dans le secteur BEST (Bergeronnes, Escoumins, Sacré-Cœur, Tadoussac) aient accès gratuitement au parc ?

Reçues le 3 avril 2024

---

## Question de Raymond Tremblay

Je suis un cueilleur de champignons, le territoire que vous désignez comme parc est un excellent emplacement pour le tricholome à grande voile (matsutaké) et d'une grande valeur et d'une très bonne étendue. On y retrouve aussi beaucoup de bolet jaune certaines années. Le cite le plus près pour ces mêmes champignons est à plus de 300 KM. Je voudrais savoir s'il serait possible pour des cueilleurs professionnels comme moi avec leur carte de cueilleur de A.C.C.P.F.N.L. donc respectueux des cites de cueillettes et d'autres cueilleurs respectueux des (talles), de cueillir hors sentier quand la talle produit. Moi, je cueille surtout pour sécher. Il faudrait vraiment filtrer les cueilleur, car j'ai vu des choses qui ne devraient pas se faire dans ce même cite. Les cueilleurs occasionnels qui arrachent la mousse et le lichen ne devraient pas être autorisés.

Reçue le 3 avril 2024

---